

[Français]

Comme plusieurs de ses anciens collègues de la Chambre des communes, le sénateur Gauthier n'a pas toujours été tendre pour le Sénat. D'ailleurs, rares sont les députés qui ne se privent pas, à l'occasion, de lancer des remarques moqueuses, même désobligeantes, à notre endroit. Dès leur arrivée ici cependant, même les moins tendres se rendent compte assez rapidement que leur cible d'antan est loin de mériter ce genre de fariboles et nul doute que le sénateur Gauthier se rangera assez rapidement avec les autres anciens de la Chambre des communes qui ont depuis longtemps abandonné les images chimériques du Sénat qu'ils s'amusent à colporter face à la réalité qui, dorénavant, les entoure.

[Traduction]

Le sénateur Bryden nous apporte aussi une vaste expérience politique qu'il a acquise à la fois, pour employer le langage du théâtre, dans les coulisses et sur les planches. Son dévouement pour son parti ne pourrait pas être plus clair. C'est vraiment en tant que dévoué partisan du Parti libéral qu'il arrive au Sénat.

Les partis politiques sont un des fondements de notre système parlementaire. Le dévouement et la loyauté envers ces partis sont des éléments essentiels à leur bon fonctionnement. Bien que, de par sa nature, le Sénat soit une institution politique, il essaie de s'acquitter de ses responsabilités de la façon la plus impartiale possible et y réussit habituellement bien. Cela permet même à la personne la plus loyale envers son parti d'évaluer les points de vue opposés avec un certain détachement et une certaine objectivité.

Une telle ouverture peut même pousser une personne à mettre en question les positions de son propre parti sur certaines questions. Si l'appui du sénateur Bryden à l'égard du livre rouge du Parti libéral ressemble à celui du gouvernement libéral lui-même, nous pouvons sans doute nous attendre à des observations intéressantes et même surprenantes de sa part.

Nous sommes heureux d'accueillir les sénateurs Gauthier et Bryden parmi nous. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, je tiens à féliciter mon député, devenu le sénateur Gauthier, qui représentait ma circonscription depuis 10 ans. Il a d'ailleurs si bien servi cette circonscription que ce sera avec beaucoup d'enthousiasme que je pourrai voter contre son successeur.

VISITEURS DE MARQUE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je vous signale la présence à notre tribune d'une délégation de citoyens de la République tchèque dirigée par M. Milan Uhde, président de la Chambre des députés.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ÉTUDE DES VOLS MILITAIRES À BASSE ALTITUDE AU-DESSUS DU LABRADOR—LE REFUS DE PERMETTRE À UNE ANTHROPOLOGUE DE TÉMOIGNER INTÉGRALEMENT

L'honorable Mira Spivak: Honorables sénateurs, récemment, plusieurs sénateurs de ce côté-ci de la Chambre ont soulevé (avec beaucoup d'éloquence, je dois dire) la question de la politique du Canada face aux atteintes aux droits de la personne dans des pays étrangers.

Aujourd'hui, ma déclaration portera sur ce que j'estime être un cas de mépris des droits des autochtones, de même que des droits de la personne, qui se produit près de chez nous. L'étude des répercussions environnementales des vols militaires à basse altitude au-dessus du Labrador a eu lieu en dépit de critiques formulées contre la partialité de cette étude. Le leader du gouvernement au Sénat nous a dit le 4 octobre que la ministre de l'Environnement prendrait des mesures pour remplacer les membres de la commission d'évaluation environnementale si le moindre élément de preuve établissait leur partialité.

Voici ce qui s'est passé lors des audiences de la commission qui s'était réunie de nouveau en octobre pour entendre le témoignage de spécialistes à qui on avait demandé d'évaluer l'énoncé des incidences environnementales préparé par le ministère de la Défense nationale pour accompagner sa demande d'augmentation du nombre de vols à basse altitude au-dessus du Labrador. Parmi ces spécialistes, il y avait une anthropologue de l'Université Memorial jugée qualifiée et impartiale, qui était prête à évaluer la partie de ce rapport traitant des répercussions socio-économiques à la lumière des lignes directrices données pour la préparation de ce rapport. Toutefois, lorsqu'elle a été entendue par la commission d'évaluation, le président ne lui a pas laissé terminer sa déclaration. De plus, avant les audiences, on lui avait donné instruction de ne pas faire allusion aux graves lacunes qu'elle avait relevées dans le rapport.

Le problème fondamental en l'occurrence tient au refus, de la part du ministère de la Défense nationale et de la commission, d'accorder l'attention voulue à l'incidence que l'augmentation des vols militaires peut avoir sur les droits ancestraux, sur les droits de la personne et sur les négociations entourant les revendications territoriales non encore réglées.

Je voudrais faire consigner au compte rendu la teneur de ce que ce témoin expert a tenté de dire.

Les directives concernant l'étude d'impact sur l'environnement prévoient depuis sept ans l'obligation d'examiner les effets que le projet pourrait avoir sur la nature des droits ancestraux abordés dans la Loi constitutionnelle, sur la négociation et le règlement des revendications territoriales dans la région survolée, et sur les droits de la personne définis dans diverses lois, chartes et conventions. De plus, le ministère de la Défense nationale avait l'obligation, en vertu du Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, de respecter les directives établies en 1987 par la première commission.